

COMMUNE DE PALAJA

PUBLICATION DES ACTES REGLEMENTAIRES SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE (ARTICLE L.2131-1, III du C.G.C.T.)

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze mars, les membres du Conseil Municipal de la commune de PALAJA se sont réunis en mairie, en session ordinaire sur la convocation qui leur a été adressée à leur domicile par Monsieur le Maire, Thierry LECINA.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19
- Présents : 13
- Votants : 19
- Absent excusé : 0

Date de la convocation :

- 09 Mars 2022

Membres présents :

M.M. LECINA Thierry, BLANQUER Géraldine, BOURBON Anaïs, CITERNE Alice, CLARES Thierry, FILLAQUIER Frédéric, HECK Stéphanie, LECLAIR Jackie, MIGUEL Nicolas, MOUCHET Aurélie, PIVA Pierre, SCHNEIDER Jean-Claude, TAFFOREAU Catherine.

Absent excusé :

Néant

Procurations :

CADENEL Florent à MIGUEL Nicolas, DUVAL Elodie à HECK Stéphanie, ESCAX David à SCHNEIDER Jean-Claude, ETHEVE Laure à PIVA Pierre, GACHET Philippe à LECLAIR Jackie, ROUSSEAU Benoît à BOURBON Alice

Secrétaire de Séance :

Mme HECK Stéphanie

Le quorum étant atteint, Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Ordre du jour :

1°) APPROBATION DU P.V. du CONSEIL MUNICIPAL du 14/12/2022

Approuvé à l'unanimité

2°) DECISION PRISE PAR Mr le MAIRE PAR DELEGATION GENERALE SELON L'ARTICLE L.2122-22 du C.G.C.T. – Deux -

3°) FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF M57 2022 :

Adopté à l'unanimité (Mr le Maire ne participe pas au vote)

4°) FINANCES - COMPTE DE GESTION M57 2022 :

Adopté à l'unanimité

5°) FINANCES - AFFECTATION DU RESULTAT 2022 :

Adopté à l'unanimité

6°) CARCASSONNE AGGLO – AVIS SUR PROJET DE SCHEMA DE MUTUALISATION :

Adopté à l'unanimité

7°) PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE – P.C.S. 2.0 – CLÔTURE DE LA MISSION :

Adopté à l'unanimité

8°) SECURITE ROUTIERE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU P.D.A.S.R. 2023 :

Adopté à l'unanimité

09°) FONDS VERT – FINANCEMENT DU PROJET DE RENOVATION ENERGETIQUE :

Adopté à l'unanimité

10°) GENDARMERIE NATIONALE – « 200 NOUVELLES BRIGADES » - CANDIDATURE COMMUNE DE PALAJA :

Adopté à l'unanimité

11°) CREATION 2^{ème} TERRAIN DE PADEL – PARTICIPATION ASSOCIATION TENNIS CLUB « LE BRIOLET » :

Adopté à la majorité